

**COMMUNE DU MUY**  
**AM/PM/2025 N°138****ARRETE DU MAIRE**

**Restriction particulière au stationnement** sur la totalité du parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne  
A l'occasion de la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête de la Bière qui a lieu dans le cadre de TELETHON  
Du vendredi 5 décembre 2025 au dimanche 7 décembre 2025

**LE MAIRE DU MUY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

**VU** le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

**VU** la demande formulée le 29 octobre 2025 par madame Emilie QUARANTA, présidente de l'association SAM, sollicitant la réservation de la totalité du parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne, à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête de la Bière qui a lieu dans le cadre de TELETHON, du vendredi 5 décembre 2025 au dimanche 7 décembre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 5 décembre 2025 à 07h00 au dimanche 7 décembre 2025 à minuit, sur la totalité du parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne, dans le cadre de la manifestation.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

**ARTICLE 3 :** Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4 :** Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

**Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

03 NOV. 2025

LE MUY, le 31 octobre 2025

Le Maire,

**Liliane BOYER**

